

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 18 avril 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/04/2023

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

**Représentés:** Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie-Line GÉRONIMO par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

**Présents non votants :**

**Excusés:** Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Mission d'élaboration du Schéma d'accueil et de découverte du Grand Site - Demande de subvention auprès du programme LEADER**

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour missions d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations transversales (schémas de référence, études, outils de suivi...) à l'échelle du périmètre de l'OGS.

L'élaboration... :

- d'un schéma d'interprétation des patrimoines,
- d'un schéma des déplacements et du stationnement,
- d'un schéma d'accueil et d'information des visiteurs,
- d'un observatoire local de la fréquentation

... ont fait l'objet de quatre fiches actions distinctes inscrites au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS. Il s'agit respectivement des actions : 5.0 de l'axe 2 « Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et paysager », 9.0 et 10.0 de l'axe 3 : « Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu », et 14 de l'axe 4 « Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation ».

Le 21 mai 2021, ce sujet a déjà fait l'objet d'un rapport devant le comité syndical, ce qui a permis le dépôt puis l'obtention par le Pays d'un cofinancement de la DREAL Occitanie.

Une 1<sup>ère</sup> version de cahier des charges a ensuite fait l'objet d'échanges au sein du comité des élus du Grand Site en octobre 2021 puis avec les techniciens de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, de l'Office de Tourisme du Minervois au Caroux, du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, du Département de l'Hérault et de la DREAL en janvier 2022.

Durant l'année 2022, après plusieurs échanges techniques, il est apparu nécessaire de traiter tous les sujets que recouvrent ces études, mais également tout à fait possible de regrouper et ainsi mutualiser l'élaboration de ces quatre schémas dans une seule mission. Le nouveau projet de cahier des charges en cours d'élaboration va ainsi pouvoir tenir compte de l'actualité, et prendre en compte les attentes et objectifs de tous les partenaires de l'OGS.

Le 30 mars dernier, la Chargée de mission Grands Sites de France du Ministère de la Transition Ecologique lors de son déplacement sur le Grand Site a signalé que ce schéma d'accueil et de découverte était à priori la seule action incontournable qu'il restait encore à lancer, et ce afin d'alimenter le futur dossier de candidature au label GSF.

L'élaboration de ce schéma vise se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour améliorer la qualité de la visite (2<sup>ème</sup> objectif fondamental de toutes les OGS) dans toutes ses dimensions (accueil, stationnement, circuits, information...), et d'une organisation locale pour suivre l'évolution quantitative, qualitative, spatiale, et temporelle de la fréquentation sur tout le Grand Site.

Ce schéma a des objectifs tant touristiques et économiques qu'environnementaux :

- partager l'état des lieux des sites et itinéraires d'intérêt sur le Grand Site, devant être accessibles aux visiteurs, et ceux sensibles devant plutôt être protégés de la fréquentation,
- se doter d'un plan d'actions de requalification et mise en valeur de ces sites et itinéraires d'intérêt pouvant être accessibles aux visiteurs,
- donner de meilleures clés de lecture et de compréhension de l'esprit des lieux du Grand Site,
- mettre en valeur toutes les richesses singulières du Grand Site dans une offre de découverte structurée, cohérente et diversifiée respectueuse de la valeur patrimoniale,
- résoudre les difficultés chroniques de stationnement des habitants et des visiteurs,
- gérer l'accueil des campings cars,
- éviter le stationnement anarchique en bord de route et dans les espaces naturels,
- améliorer la circulation, le stationnement et le confort de visite dans les villages,
- accompagner le développement de l'itinérance douce sur le Grand Site,
- améliorer la qualité de l'accueil et de l'information des visiteurs,
- améliorer la qualité paysagère et l'image du Grand Site,
- Tenir la promesse induite par la notoriété de la cité de Minerve,
- Bien connaître la répartition de la fréquentation sur tout le Grand Site,
- Se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour suivre cette fréquentation,
- Assurer le suivi de l'évolution quantitative et qualitative de cette fréquentation,
- Adapter et améliorer la gestion de l'accueil en fonction de cette fréquentation.

Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, il s'agit notamment de :

- Etablir et partager l'état des lieux des sites et itinéraires d'intérêt considérés comme remarquables et devant être requalifiés et mis en valeur à destination des visiteurs,
- Proposer un plan d'actions général permettant sur chacun de ces sites et itinéraires d'intérêt de les aménager et de les équiper (signalétique, stationnement, mise en sécurité, interprétation...) au regard de leurs contraintes foncières, de leur multifonctionnalité, de leurs usages, des types de véhicules, de critères environnementaux et patrimoniaux...
- Doter le Grand Site d'un observatoire local de la fréquentation afin d'observer, analyser et suivre l'évolution de cette fréquentation.

Cette mission doit se dérouler sur une durée d'environ 12 mois, doit associer tous les acteurs locaux et partenaires techniques et financiers concernés dans le cadre d'un comité de pilotage dédié, doit tenir compte des études, données et documents existants, doit tenir compte des projets réalisés et/ou en cours sur les communes et doit tenir compte à la fois des moyens des collectivités et des attentes des visiteurs.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays et la rémunération de la prestation intellectuelle d'une équipe de consultants, s'élève à 90 208,18 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- État (DREAL) : .....40 000,00 €
- FEADER (LEADER) : .....32 166,54 €

pour un autofinancement de 18 041,64 €.

La Président propose à l'assemblée :

- de lancer l'élaboration du schéma d'accueil et de découverte du Grand Site,
- que le Pays se porte maître d'ouvrage de cette opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- lance l'élaboration du schéma d'accueil et de découverte du Grand Site,
- autorise le Pays à se porter maître d'ouvrage de cette opération,
- valide le plan de financement prévisionnel présenté,
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 avril 2023

Le Président,  
Jean ARCAS

